

COUP DE POUCE

aux établissements d'enseignement artistique

Votre établissement, inscrit dans le Schéma départemental, est *impacté* par la crise sanitaire actuelle ?

Vous souhaitez valoriser vos activités à travers des *actions de promotion* ?

Le *CDMC* vous donne un *coup de pouce* !



1 Définissez votre action

- *plan de communication*
(encart dans la presse, banderole, distribution de flyers, etc.)

et/ou

- *présentation des activités de la structure*
(dans les établissements scolaires, dans une structure partenaire, cours d'essais gratuits, etc.)

et/ou

- *autre idée*

2 Précisez votre calendrier

- Vous souhaitez mettre en œuvre une action immédiate, en vue de dynamiser la rentrée 2020 ?

▶ Envoyez votre proposition **avant le 5 septembre 2020**

ou

- Vous souhaitez établir un état des lieux après la rentrée, puis prévoir une action au cours de l'année 2020/2021 ?

▶ Envoyez votre proposition **avant le 31 octobre 2020**

Une seule proposition par établissement sera prise en compte.

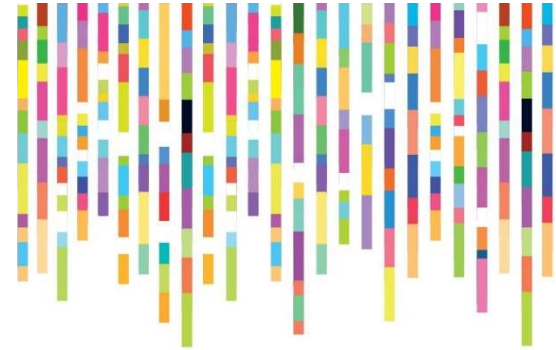
3 Envoyez votre proposition

Complétez le formulaire joint à ce document, et envoyez-le par mail à l'adresse o.zaepffel@cdmc68.com.

Toutes les propositions seront étudiées.

Les actions retenues bénéficieront d'une aide dans la limite de l'enveloppe budgétaire globale.

Le Conseil Départemental du Haut-Rhin soutient le CDMC et finance cette opération.



COUP DE POUCE

aux établissements d'enseignement artistique

ETABLISSEMENT

Nom _____ Ville siège _____

Date _____ Signature _____

DESCRIPTION DE L'ACTION, en quelques phrases

.....

.....

.....

.....

.....

COUT DE L'ACTION

DEPENSES		RECETTES	
Achats	CDMC / CD68
Salaires	Autre
Communication		
Autres		
Total	Total

CALENDRIER

Préciser le calendrier de mise en œuvre (action ponctuelle / régulière, dates, etc.)

.....

.....

.....

.....